

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Echenon, sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président

Nombre de membres en exercice : 56 (un siège vacant)

Présents : 40

pouvoirs : 14

votants : 54

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en Plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Losne	M. JACOB Dominique Mme BREBANT Laurence
Auvillars sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Bagnot	Mme THURILLAT Mary-Claude	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Bonnencontre	M. PERRIN François	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Brazey-en-Plaine	M. BOILLIN Jean-Luc M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme RISS Delphine	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Chamblanc	M. VANDENBROUKE Bruno	Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henry
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pagny le Château	M. MOINDROT Hubert
Echenon	M. LOTT Dominique M. VIEILLARD Christian	Pouilly sur Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Seine en Bâche	Mme LABOUEBE Claudine
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Grosbois les Tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Samerey	M. GOULUT Anthony
Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier	Seurre	M. BECQUET Alain Mme GRILLET Maryse M. DUBIEF Jack M. ROUSSELET Jean-Louis
Labruyère	Mme GILARDET Céline	Trouhans	Mme GAUSSENS Annie
Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul		

Délégués Titulaires absents représentés :

Charrey sur Saône	M. DOISNEAU Sylvain	Pouvoir à M PERRIN François
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Suppléance à M. JOINIE Marc
Brazey-en-Plaine	Mme FRANCOIS Martine Mme CENDRIER Marie	Pouvoir à M. BOILLIN Jean-Luc Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Lanthes	Mme ROSENBLATT-PETITJEAN Anne	Pouvoir à M. VALENTIN Gilbert
Losne	Mme DUBIEF Martine M. BICHAT Baptiste	Pouvoir à Mme BREBANT Laurence Pouvoir à M. JACOB Dominique
Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line	Pouvoir à M. GAILLARD Hervé
Saint Usage	M. IMBERT Alain M. GANEE Roger	Pouvoir à Mme HOSTALIER Valérie Pouvoir à Mme GRILLET Maryse
Seurre	Mme GEOFFROY Géraldine Mme CHAPELOTTE Karine	Pouvoir à M. DUBIEF Jack Pouvoir à M. ROUSSELET Jean-Louis
Tichey	M. VARIOT François	Pouvoir à M. BECQUET Alain
Trugny	M. VERPAUX Jean-Michel	Pouvoir à M. DELACOUR Sébastien

Délégués titulaires absents excusés

Laperrière sur Saône	M. VACHET LEBOEUF Cyril
Boussélangé	M. FAUDOT Jean-Luc

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Franxault	M. VIVIEN Jean-Paul
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoît
Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Pagny la Ville	Mme ORGELOT Anne

Le Président ouvre la séance du Conseil communautaire.

Le quorum est atteint (40 présents/54 votants) : les points inscrits à l'ordre du jour peuvent en conséquence être valablement débattus.

Le Président nomme les délégués excusés et indique les pouvoirs et suppléances.

Le Président sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. Dominique JACOB se porte volontaire.

A l'unanimité (54 POUR) ; M. Dominique JACOB est désigné secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2021

Le compte rendu du conseil communautaire du 16 mars 2021 est approuvé à l'unanimité par vote à main levée (54 POUR).

II. QUESTIONS AVEC DEBAT DONNANT LIEU A DELIBERATION

Question n°II.1 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Communication au Conseil communautaire des décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Président

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

▪ Délégations au Président par délibération n°72-2021 du 09 juin 2021

- Solliciter l'attribution de toute subvention auprès de toute personne morale de droit public ou privé

N° et Date décision	Désignation
25/03/2022 DP 12-2022	Demande de subvention auprès de mon.advenir.mobi pour l'installation d'une borne de recharge électrique – SPIC Déchet
10/03/2022 DP 11-2022	Demande de subvention auprès de LEADER à hauteur de 46% pour la création de la marque de territoire

- Passer toute convention, charte et signer tout contrat prévus au budget jusqu'à 15 000 € HT tant en recettes qu'en dépenses.

N° et Date décision	Désignation
11-03-2022 DP 10-2022	Signature de la Charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des Finances Publiques

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, les délégués communautaires sont invités à prendre acte de l'ensemble des décisions telles que présentées ci-dessus :

- par M. le Président dans le cadre des délégations d'attributions qu'il a reçues par délibération ;

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

Question n°II.2 : DECISIONS BUDGETAIRES – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 dans les budgets principal et annexes 2022

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Les instructions comptables M14, M4 et M49 prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution budgétaire (produits et visés par le comptable).

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	8 130 499.76 €	8 660 745.44 €	530 245.68 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		1 443 252.29 €	
	résultat à affecter			1 973 497.97 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	1 965 169.76 €	1 873 116.97 €	-92 052.79
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		1 204 418.61 €	
	solde global d'exécution			1 112 365.82 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	913 500.35 €	376 029.10 €	-537 471.25 €
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				2 548 392.54 €
Reprise anticipée N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en recettes			1 973 497.97 €

- Budget principal :

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif « principal » 2022 ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Les membres du Conseil communautaire :

- affectent par anticipation les résultats 2021 du budget principal dans le budget primitif 2022 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

- budget annexe SPIC Gestion des Déchets

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	2 566 664.92 €	2 908 923.41 €	342 258.49 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		2 256 155.51 €	
	résultat à affecter			2 598 413.99 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	1 480 736.96 €	1 645 879.97 €	165 143.01 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		237 754.08 €	
	solde global d'exécution			402 897.09 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	153 038.30 €	6 629.00 €	-146 409.30 €
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				2 854 901.78 €
Reprise anticipée N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en recettes			2 598 413.99 €

4

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Les membres du Conseil communautaire :

- affectent par anticipation les résultats 2021 du budget annexe SPIC Gestion des Déchets dans le budget primitif 2022 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

- budget annexe Assainissement Collectif :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	693 165.51 €	779 009.36 €	85 843.85 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		755 082.09 €	
	résultat à affecter			840 925,94 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	359 977.12 €	543 247.96 €	183 270.84 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		380 187.99 €	
	solde global d'exécution			563 458.83 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement	9 803.98 €	0 €	-9 803.98 €
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				1 397 380.79 € ⁵
Reprise N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en recettes			840 925,94 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Les membres du Conseil communautaire :

- affectent par anticipation les résultats 2021 du budget annexe Assainissement Collectif dans le budget primitif 2022 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

- budget annexe Service Public Assainissement Non Collectif :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	10 533.76 €	0.43 €	-10 533.33 €

	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		25 504.21 €	
	résultat à affecter			14 970.88 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N			0 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		56 738.00 €	
	solde global d'exécution			56 738.00 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				71 708.88 €
Reprise anticipée N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en recettes			14 970.88 € 6

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Les membres du Conseil communautaire :

- affectent par anticipation les résultats 2021 du budget annexe du Service Assainissement Non Collectif dans le budget primitif 2022 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

- budget annexe SPA Office de Tourisme :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	159 314.71 €	175 583.04 €	16 268.33 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		7342.56 €	
	résultat à affecter			23 610.89 €

section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	2 404.00 €	8 660.94 €	6 256.94 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)	5 194.12		
	solde global d'exécution			1 062.82 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				
Reprise N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en recettes			23 610.89 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

7

Les membres du Conseil communautaire :

- affectent par anticipation les résultats 2021 du budget annexe SPA Office de Tourisme dans le budget primitif 2021 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

- budget annexe usine-relais OREX :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	40 071.20 €	62 401.41 €	22 330.21 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)			0 €
	résultat à affecter			22 330.21 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	38 295.48 €	30 138.71 €	-8 156.77 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)	14 038.98 €		
	solde global d'exécution			-22 195.75 €

Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				134.46 €
Reprise N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			22 195.75 €
	Report en fonctionnement en recettes			

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Les membres du Conseil communautaire :

- affectent par anticipation les résultats 2021 du budget annexe usine-relais OREX dans le budget primitif 2022 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

8

- budget annexe ZAE Brazey-en-Plaine :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	59 384.74 e	26 334.65 e	-33 250.09 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)	-917.75 €		
	résultat à affecter			-34 167.84 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N			0 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		12 395.15 €	
	solde global d'exécution			12 395.15 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			0 €
	Investissement			0 €
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				

Reprise N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en recettes			-34 167.84€

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Les membres du Conseil communautaire :

- affectent par anticipation les résultats 2021 du budget annexe ZAE Brazey-en-Plaine dans le budget primitif 2022 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

- budget annexe ZAE Seurre :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	4 046.89 e	0 e	-4046.89 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)			0 € ⁹
	résultat à affecter			-4046.89 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	100 000 €	0 €	-100 000 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		541 047.96 €	
	solde global d'exécution			+441 047.89 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				
Reprise N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en recettes			-4046.89 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Les membres du Conseil communautaire :

- affectent par anticipation les résultats 2021 du budget annexe ZAE de Seurre dans le budget primitif 2022 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

- budget annexe ZAE Saint-Usage:

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	134 459.60 €	0 €	-134 459.60 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)		7 467.92 €	
	résultat à affecter			-126 991.68 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N	22 977.99 €	0 €	-22 977.99 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)		99 362.80 e	
	solde global d'exécution			+76 384.81 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				
Reprise N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en recettes			126 991.68 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Les membres du Conseil communautaire :

- affectent par anticipation les résultats 2021 du budget annexe ZAE de Saint-Usage dans le budget primitif 2022 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

- budget annexe Prestations de service :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice N	51 546.95 €	73 75.07 €	+22 188.12 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP N)	-1 736.47 €		
	résultat à affecter			20 451.65 €
section d'investissement	résultats propres à l'exercice N			0 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP N)			0 €
	solde global d'exécution			0 €
Restes à réaliser au 31/12/N	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés N (y compris RAR en F et I)				11
Reprise N+1	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en recettes			20 451.65 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Les membres du Conseil communautaire :

- affectent par anticipation les résultats 2021 du budget annexe Prestations de service dans le budget primitif 2022 conformément aux montants détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

Question n°II.3 : DECISIONS BUDGETAIRES - budget primitif 2022 principal : opérations d'équipement

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2312-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

Vu la délibération n°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en

section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération n°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1^{er} janvier 2013,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2013, la section d'investissement du budget général est votée au niveau du chapitre d'opérations d'équipement individualisées,

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2021 du budget principal et ses budgets annexes,

Vu la présentation du débat d'orientation budgétaire 2022 au cours de la séance du Conseil communautaire du 02 février 2022,

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances le 31 mars 2022 ;

Considérant les délibérations ayant une incidence sur le budget 2022 :

n°36-2015 du 25 mars 2015 portant sur l'aménagement d'un atelier, sanitaire et bureau (hangar Pauvelot) à l'étang rouge dans le cadre d'un chantier d'insertion,

n°135-2018 du 14 novembre 2018 portant sur le lancement de l'opération de création d'un bâtiment accueillant les services communautaires de l'Office de Tourisme et capitainerie à Saint-Jean de Losne,

n°149-2018 du 19 décembre 2018, 41-2020 du 11 mars 2020 et 92-2020 du 16/09/2020 portant sur la mise en œuvre d'un règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier aux entreprises,

n°99-2019 du 25 septembre 2019, 12-2020 du 29 janvier 2020 et 118-2020 du 18 novembre 2020 portant sur le dispositif d'aide financière de rénovation énergétique aux particuliers

n°91-2020 du 16 septembre 2020 portant sur le dispositif de financement du Fonds d'Aide Régional pour l'économie de proximité

n°36-2021 du 3 mars 2021 portant sur la création d'un parking surveillé à Saint-Usage

n°59-2021 du 3 mai 2021 portant sur le réaménagement des abords de la Gare d'Eau,

n° 87-2021 du 9 juin 2021 portant sur l'aide aux particuliers « opération façades »,

n°130-2021 du 24 novembre 2021 portant sur la création d'une structure ALSH à Saint Seine en Bâche,

n°02-2022 du 2 février 2022 portant sur le Rapport d'orientation budgétaire 2022,

n° 03-2022 du 2 février 2022 portant sur la réhabilitation de l'espace aquatique,

n°06-2022 du 2 février 2022 : délibération cadre annuelle imputation en section d'investissement des biens inférieurs à 500 €,

Les dépenses et recettes d'équipement prévisionnelles 2022 sont retracées en opérations distinctes comme suit :

Opération 112 – Equipements enfance jeunesse
--

Total des investissements 2022 : 354 817.50 €

21318-Autres bâtiments publics : 21 500 €

2145-Construction sur sol d'autrui : 5 659 €
2183-Matériel de bureau et matériel informatique : 13 846 €
2184- Mobilier : 8 014.58 €
2188-Autres immobilisations corporelles : 5 797.92 €
2313-Constructions : 300 000 €
Total des recettes attendues : 140 695 €

Opération 113 – Equipements culturels
Total des investissements 2022 : 10 365.74 €
2183-Matériel de bureau et matériel informatique :1 058 €
2188- Autres immobilisations corporelles :9 307.74 €

Opération 114 – Equipements sportifs et de plein air
Total des investissements 2022 : 3 444 484 €
2184- Mobilier : 2 100 €
2188- Autres immobilisations corporelles : 3 500 €
2313-Constructions : 3 178 184 €
238-Avances et acomptes : 260 700 €
Total des recettes attendues 2022 : 1 089 216 €

Opération 115 – Equipements de voirie
Total des investissements 2022 : 920 073 €
20422-Privé-Bâtiments et installations : 29 158 €
2138-Autres constructions : 19 554 €
2152-Installations de voirie : 8 889 €
2158-Autres installations, matériel et outillage : 6 000 €
2188- Autres immobilisations corporelles : 600 €
2314-Construction sur sol d'autrui : 470 912 €

2315-Installations en cours : 384 960 €

Total des recettes attendues 2022 : 587 529 €

Opération 116 – Equipements sociaux

Total des investissements 2022 : 384 €

2145-Construction sur sol d'autrui : 384 €

Total des recettes attendues 2022 : 46 506.30 €

Opération 118 – Equipements touristiques

Total des investissements 2022 : 38 937.90 €

2145-Construction sur sol d'autrui : 20 000 €

2158-Autres installations, matériel et outillage : 3 860 €

2183-Matériel de bureau et matériel informatique : 740 €

2184- Mobilier : 1 400 €

2188- Autres immobilisations corporelles : 9 800 €

2314-Construction sur sol d'autrui : 3 137.90 €

Opération 119 – Equipements portuaires

Total des investissements 2022 : 17 165.54 €

2145-Construction sur sol d'autrui : 6 480 €

2152-Installations de voirie : 5 825 €

21538- Autres réseaux : 1 949.99 €

2184- Mobilier : 200 €

2188- Autres immobilisations corporelles 2 710.55 €

Total des recettes attendues 2022 : 105 324 €

Opération 120 – Autres équipements

Total des investissements 2022 : 117 048 €
2031-Frais d'études : 5 190.48 €
2051-Concessions et droits similaires : 19 836 €
21318-Autres bâtiments publics : 645 €
2135-Installations générales : 5 900 €
2158-Autres installations : 46 022 €
2182-Matériel de transport : 23 229.80 €
2183-Matériel de bureau et matériel informatique : 12 274.72 €
2184-Mobilier : 1 900 €
2188-Autres immobilisations corporelles : 2 050 €
Total des recettes attendues 2022 : 15 300 €

Autres dépenses d'investissement sans opération
Total des investissements 2022 : 525 600 €
2041412-Communes du GFP-Bâtiments et installations : 7 098 13 €
20422-Privé-Bâtiments et installations : 288 111 €
- Aide façades : 45 500 €
- Habitat : 34 500 €
- Aide reno : 208 111 €
2051-Concessions et droits similaires : 25 881 €
27638-autres établissements publics : 109 626.29 €
Etc...
Total des recettes attendues 2022 : 59 800 €

15

Les membres du Conseil communautaire :

- approuvent les inscriptions budgétaires au budget primitif principal 2022, en section d'investissement par opération d'équipement individualisée n°112 à n°120 et non individualisées.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 12

Pour : 42

Question n°1.4 : FISCALITE – vote des taux de fiscalité directe locale 2022

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B,

Vu les lois de finances successives pour 2021 et notamment l'impact de :

- la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales des ménages
- l'abattement de 50 % sur les bases de la Contribution Foncière des Entreprises et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des établissements industriels,

Vu la présentation du débat d'orientation budgétaire 2022 au cours de la séance du Conseil communautaire du 2 février 2022,

Vu la délibération n° 03-2022 du 2 février 2022 portant sur la réhabilitation de l'espace aquatique,

Vu la délibération du 13 avril 2022 portant sur les opérations d'équipement individualisées et opérations non individualisées en opération à inscrire au budget primitif 2022,

Considérant que la Communauté de communes Rives de Saône entend accroître son programme d'équipements publics en faveur de la population et considérant la nécessité de maintenir en état de bon fonctionnement et de mise en conformité les différentes structures communautaires par des investissements,

Considérant la disparition de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et par voie de conséquence celle du pouvoir de taux sur cet impôt,

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité directe locale 2022 comme suit :

	taux 2021	taux 2022	% variation
taxe sur le foncier bâti	2.03%	2.44 %	+ 20 %
taxe sur le foncier non bâti	2.48%	2.98 %	+ 20 %
cotisation foncière entreprises	22.45%	22.90 %	+ 2 %

Les membres du Conseil communautaire fixent les taux de fiscalité directe locale pour 2022 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2.44 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2.98 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 22.90 %

16

Manuel FERNANDEZ : concernant l'augmentation taxes foncières, compte tenu des circonstances actuelles ce serait un geste fort de décaler d'une année cette augmentation. Est-ce que financièrement c'est possible ?

Céline GILARDET : les BP sont préparés en conséquence. Il fallait l'exprimer en commission.

Manuel FERNANDEZ : je comprends, mais si ce soir le conseil décide de ne pas voter les augmentations, il faudra revoir les chiffres. Est-ce que financièrement on peut décaler d'une année ? La décision d'augmenter a été prise mais vis-à-vis des circonstances actuelles ça peut être remis en cause. C'est ce que j'ai fait dans ma commune. Une année d'air avec la possibilité que les choses reviennent à la normale.

Sébastien DELACOUR : cela remettrait en cause tout le travail. Il aurait fallu le voir il y a plusieurs semaines.

Marie-Claude THURILLAT : si vous validez tout lors des commissions finances, ça sert à quoi de nous réunir ce soir ?

Céline GILARDET : toutes les décisions du conseil sont préalablement présentées dans chaque commission

Sébastien DELACOUR : dans l'ordre : nous recensons les besoins des services puis c'est retravaillé par le service finances, c'est remonté dans les commissions thématiques, puis intégré dans le budget. On soumet le tout à l'arbitrage de l'exécutif élargi. On présente ensuite les éléments à la commission finances, puis à l'approbation du conseil communautaire.

Gilles DELEPAU : il n'y a pas de perspective financière affichée sur les années suivantes. Le but d'une collectivité ce n'est pas d'amasser des euros. On sait juste pour 2022. On peut peut-être absorber le budget sans augmentation d'impôts ? Nous n'avons pas la visibilité sur les dépenses suivantes. Dans le DOB vous avez présenté une trajectoire optimiste. C'est inscrit, on ne va pas remettre tout en cause ce soir.

Sébastien DELACOUR : c'est la feuille de route du prochain DAF, on va travailler sur une feuille de route jusqu'en 2026.

Annie GAUSSENS : on a déjà fait le PPI et la prospective, on l'a déjà présenté.

Gilles DELEPAU : il y a des nouveaux projets sur l'Enfance Jeunesse, ils ne sont pas inscrits sur les tableaux de l'époque. Beaucoup de choses ont évolué depuis. Il y a des visions différentes. On a revoté des choses supplémentaires, des charges arrivent. C'est ma vision. J'aurais aimé que ce budget montre une trajectoire future. Il n'y a pas de visibilité. C'est une nouvelle équipe, on a changé de Président. Pour ma part je n'ai pas de visibilité.

Céline GILARDET : pourquoi ne pas l'avoir exprimé en commission finances ?

Gilles DELEPAU : j'ai regretté le même chose en commission finances

Sébastien DELACOUR : nous avons eu une réunion récemment avec l'équipe de Brazey. Dans le PPI travaillé par mon prédécesseur rien n'est figé. Il faudra redéfinir les priorités. Pour l'Enfance Jeunesse on va travailler dessus.

Manuel FERNANDEZ : ce soir si ça ne passe pas, on est coincé. On présente un budget en excédent. L'augmentation des impôts aurait pu être décalée. C'est un peu court. On nous présente des choses en étant quasiment obligé de les voter.

Sébastien DELACOUR : on doit présenter les budgets avant le 15 avril, c'est vrai.

Alain BECOUET : ce soir on vote le budget 2022. Dans le DOB on a présenté une prospective. Il y a un an, on en a beaucoup parlé. Pour l'augmentation, on peut relativiser, j'ai fait le calcul, ça fait + 10€. Cette feuille de route permet de continuer les investissements : la charte fluviale, les périscolaires... C'est respecter les engagements 2021, les engagements du DOB. On doit travailler tous ensemble. On a remis des sommes financières importantes pour isoler les maisons. On a ré arbitré des choses mais on reste prudent. Je rappelle qu'on vote le budget 2022 et pas ceux jusqu'en 2026.

Manuel FERNANDEZ : juste pour les impôts ça aurait été un geste fort même si ça ne représente pas beaucoup pour chacun, c'est le geste qui compte. C'est mon avis.

David HIEZ : nous avons eu en commission une discussion en rapport avec la valeur de l'emprunt à mobiliser cette année, on parlait de tout emprunter cette année. Est-ce que ça apparait dans ce budget ?

Céline GILARDET : on a pris attache auprès de plusieurs banques, selon les établissements, il y a des délais pour mobiliser l'emprunt, une seule banque permet de mobiliser sur 18 mois, on ne voulait pas se couper de la concurrence. On va débloquer 1.9 million d'euros.

Gilles DELEPAU : je ne conteste pas votre budget mais sans perspective au-delà de 2022, je m'abstiendrai.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 9

Abstention : 8

Pour : 37

Question n°II.5 : DECISIONS BUDGETAIRES- vote du budget primitif 2022 du budget principal

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération N°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

L'élaboration du budget primitif principal 2022 a été réalisée sur les bases déclinées lors du débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil communautaire du 2 février 2022

La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement
Chapitre 011 – Charges à caractère général
Montant total : 2 060 210.40 € <i>Dont la hausse du gaz, du carburant et des matières premières pour les repas</i>
Chapitre 012 – Charges de personnel
Montant total : 3 176 650 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits
Montant total : 2 474 484 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante
Montant total : 785 594.74 € <i>Dont une subvention exceptionnelle à la ZAE de Saint Usage</i>
Chapitre 66 - Charges financières
Montant total : 24 848.78 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles
Montant total : 71 157 €

Les recettes de fonctionnement
Chapitre 013 – Atténuation de charges
Montant total : 161 953.0 €
Chapitre 70 – Produits de services

Montant total : 1 103 749 € <i>Dont social, périscolaire, MAD de personnel au BA,...</i>
Chapitre 73 – Impôts et taxes
Montant total : 5 444 602 €
Chapitre 74 – Dotations et participations
Montant total : 1 888 554.04 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante
Montant total : 295 290 €
Chapitre 76 – Produits financiers
Montant total : 0 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels
Montant total : 26 677 €

La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'EPCI à moyen ou long terme.

19

Les dépenses d'investissement
<i>Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.</i>

Les recettes d'investissement
<i>Il s'agit des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus : Etat, Département, Région, Fonds Européens et du FCTVA. Un emprunt de 1 900 000 € est prévu dans le budget primitif 2022.</i>

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 628 632,74	9 057 822,88
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 973 497,97
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		9 628 632,74	11 031 320,85

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 985 339,49	5 171 003,82
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	913 500,35	376 029,10
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 112 365,82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 898 839,84	6 659 398,74

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 527 472,58	17 690 719,59
---------------------	---------------	---------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 527 894,85	0,00	2 060 210,40	0,00	2 060 210,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 798 280,00	0,00	3 176 650,00	0,00	3 176 650,00
014	Atténuations de produits	2 474 964,00	0,00	2 474 484,00	0,00	2 474 484,00
65	Autres charges de gestion courante	599 126,20	0,00	785 594,74	0,00	785 594,74
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 400 265,05	0,00	8 496 939,14	0,00	8 496 939,14
66	Charges financières	28 043,00	0,00	24 848,78	0,00	24 848,78
67	Charges exceptionnelles	104 600,00	0,00	71 157,00	0,00	71 157,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500 000,00		200 000,00	0,00	200 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 032 908,05	0,00	8 792 944,92	0,00	8 792 944,92
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	770 545,64		835 687,82	0,00	835 687,82
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		770 545,64		835 687,82	0,00	835 687,82
TOTAL		8 803 453,69	0,00	9 628 632,74	0,00	9 628 632,74

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 9 628 632,74

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	81 900,00	0,00	161 953,50	0,00	161 953,50
70	Produits services, domaine et ventes div	909 340,00	0,00	1 103 749,00	0,00	1 103 749,00
73	Impôts et taxes	5 190 606,00	0,00	5 444 602,00	0,00	5 444 602,00
74	Dotations et participations	1 733 258,00	0,00	1 892 158,86	0,00	1 892 158,86
75	Autres produits de gestion courante	197 060,00	0,00	295 290,00	0,00	295 290,00
Total des recettes de gestion courante		8 112 164,00	0,00	8 897 753,36	0,00	8 897 753,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	19 000,00	0,00	26 677,00	0,00	26 677,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 131 164,00	0,00	8 924 430,36	0,00	8 924 430,36
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	139 678,70		133 392,52	0,00	133 392,52
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		139 678,70		133 392,52	0,00	133 392,52
TOTAL		8 270 842,70	0,00	9 057 822,88	0,00	9 057 822,88

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 973 497,97

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 11 031 320,85

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	702 295,30
---	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	72 000,00	25 881,00	0,00	0,00	25 881,00
204	Subventions d'équipement versées	203 940,00	67 598,13	227 611,00	0,00	295 209,13
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 828 119,42	797 271,22	4 136 930,20	0,00	4 934 201,42
	Total des dépenses d'équipement	2 104 559,42	890 750,35	4 364 541,20	0,00	5 255 291,55
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	206 369,24	0,00	208 976,48	0,00	208 976,48
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	109 626,29	0,00	109 626,29
020	Dépenses Imprévues	120 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses financières	349 797,24	0,00	418 602,77	0,00	418 602,77
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	12 500,00	22 750,00	68 803,00	0,00	91 553,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 466 856,66	913 500,35	4 851 946,97	0,00	5 765 447,32
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	139 678,70		133 392,52	0,00	133 392,52
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	169 678,70		133 392,52	0,00	133 392,52
	TOTAL	2 636 535,36	913 500,35	4 985 339,49	0,00	5 898 839,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 898 839,84
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	682 529,10	358 842,30	1 409 038,00	0,00	1 767 880,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	260 700,00	0,00	260 700,00
	Total des recettes d'équipement	752 629,10	358 842,30	3 569 738,00	0,00	3 928 580,30
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	312 700,00	6 886,00	700 000,00	0,00	706 886,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	313 150,00	6 886,00	700 000,00	0,00	706 886,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	12 500,00	10 300,80	65 578,00	0,00	75 878,80
	Total des recettes réelles d'investissement	1 078 279,10	376 029,10	4 335 316,00	0,00	4 711 345,10
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	770 545,04		835 087,82	0,00	835 087,82
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		0,00	0,00	0,00

ND - CC RIVES DE SAONE PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	800 545,84		835 687,82	0,00	835 687,82
	TOTAL	1 878 824,74	376 029,10	5 171 003,82	0,00	5 547 032,92
					+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					1 112 365,82
					=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 659 398,74

Les membres du Conseil communautaire :

- approuvent les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres dans les tableaux ci-dessus du budget Principal 2022
- autorisent le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 11

Pour : 43

Question n°1.6 : DECISIONS BUDGETAIRES - vote des budget annexes 2022

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances

Budgets annexes 2022 soumis au vote de l'assemblée délibérante :

- *budget annexe SPIC Gestion des déchets*
- *budget annexe office de tourisme Rives de Saône*
- *budget annexe SPIC assainissement collectif*
- *budget annexe prestations de services*
- *budget annexe SPANC*
- *budget annexe usine-relais OREX*
- *budget annexe ZAE Brazey-en-Plaine*
- *budget annexe ZAE Saint-Usage*
- *budget annexe ZAE Seurre – route de Franche Comté*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2312-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

Vu la délibération N°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération N°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération N°116-2016 du 14 décembre 2016 entérinant la création d'un Service Public Administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°102-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création d'un budget annexe « Prestations de Services » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°107-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création de deux budgets annexes dénommés respectivement « ZAE Saint-Usage » et « ZAE Brazey en Plaine » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération N°2-2018 du 17 janvier 2018 entérinant la création d'un budget annexe « assainissement collectif » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4 au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération N°101-2018 du 19 septembre 2018 entérinant la suppression du budget annexe GEMAPI au 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération N°134-2019 du 18 décembre 2019 entérinant la création d'un budget annexe dénommé « ZAE Route de Franche-Comté à Seurre » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2020,

Considérant les délibérations ayant une incidence sur les budgets annexes 2022,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2022 présenté lors du Conseil communautaire du 2 février 2022,

BUDGET PRIMITIF ANNEXE SPIC DECHETS 2022

Fonctionnement : Budget classique regroupant :

- collecte, transport, traitement des ordures ménagères résiduelles pour les 38 communes
- l'exploitation de cinq déchèteries,
- collecte et transport des recyclables
- les mesures de réduction des déchets
- la collecte des biodéchets
- les charges d'intérêts de la dette actuelle

et les actions ponctuelles spécifiques :

- Réhabilitation de la déchèterie de Losne (2 108 000 € dont 125 000 € d'achats de terrains)
- Création d'une recyclerie (MO de 25 300 €)
- Achat d'un véhicule utilitaire électrique + remorque + borne de recharge (51 000 €)
- Renouvellement des bio-bornes et des bio-seaux (269 000 €)
- Travaux d'enrobés sur Echenon (40 000 €)
- Achat de deux bacs à serrure pour le kiosque de Seurre (17 100 €)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 168 352,66	2 538 077,97
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 598 413,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 168 352,66	5 136 491,96

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 588 477,26	2 331 989,47
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	153 038,30	6 629,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 402 897,09
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 741 515,56	2 741 515,56

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 909 868,22	7 878 007,52

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 897 006,00	0,00	1 966 115,41	0,00	1 966 115,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	666 000,00	0,00	703 115,00	0,00	703 115,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 800,00	0,00	34 280,00	0,00	34 280,00
Total des dépenses de gestion des services		2 588 806,00	0,00	2 693 510,41	0,00	2 693 510,41
66	Charges financières	1 875,81	0,00	859,82	0,00	859,82
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	61 000,00	0,00	61 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	70 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 900 681,81	0,00	2 755 370,23	0,00	2 755 370,23
023	Virement à la section d'investissement (6)	200 020,08		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	355 377,31		412 982,43	0,00	412 982,43
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		645 406,39		412 982,43	0,00	412 982,43
TOTAL		3 546 088,20	0,00	3 168 352,66	0,00	3 168 352,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 168 352,66

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	1 514,50	0,00	1 514,50
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 096 066,20	0,00	2 082 100,00	0,00	2 082 100,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	346 000,00	0,00	346 000,00
75	Autres produits de gestion courante	363 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 459 816,20	0,00	2 428 614,50	0,00	2 428 614,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 245,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 461 061,20	0,00	2 435 614,50	0,00	2 435 614,50
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	73 059,12		101 483,47	0,00	101 483,47
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		73 059,12		101 483,47	0,00	101 483,47
TOTAL		2 534 120,32	0,00	2 538 077,97	0,00	2 538 077,97

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 2 538 413,99

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 5 136 491,96

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	311 518,96
---	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la règle.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	4 615,20	2 340,00	4 615,20	0,00	6 955,20
21	Immobilisations corporelles	793 504,31	128 281,43	393 138,00	0,00	521 419,43
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	991 740,23	22 416,87	2 000 000,00	0,00	2 022 416,87
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 789 859,74	153 038,30	2 397 753,20	0,00	2 550 791,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	88 245,81	0,00	89 260,59	0,00	89 260,59
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	45 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	133 245,81	0,00	89 260,59	0,00	89 260,59
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 923 105,55	153 038,30	2 487 013,79	0,00	2 640 052,09
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	73 059,12		101 463,47	0,00	101 463,47
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	73 059,12		101 463,47	0,00	101 463,47
	TOTAL	1 996 164,67	153 038,30	2 588 477,26	0,00	2 741 515,56

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 741 515,56
---	---------------------

7

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	655 212,20	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 472 607,04	0,00	1 472 607,04
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	655 212,20	0,00	1 522 607,04	0,00	1 522 607,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	6 629,00	396 400,00	0,00	403 029,00
106	Réserves (7)	457 795,46	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	457 795,46	6 629,00	396 400,00	0,00	403 029,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 113 007,66	6 629,00	1 919 007,04	0,00	1 925 636,04
021	Virement de la section d'exploitation (4)	290 029,08		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	355 377,31		412 982,43	0,00	412 982,43
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	645 406,39		412 982,43	0,00	412 982,43
	TOTAL	1 758 414,05	6 629,00	2 331 989,47	0,00	2 338 618,47

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	402 897,09
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 741 515,56
---	---------------------

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPIC DECHETS 2022
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 52

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rappel du contexte :

La Communauté de communes Rives de Saône est depuis le 1^{er} janvier 2018 compétente pour exercer la compétence « assainissement collectif » sur le territoire de l'EPCI, et lieu et place des communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Pouilly-sur-Saône et des syndicats intercommunaux du Pays Losnais et de Seurre-Jallanges-Trugny.

Le 17 janvier 2018, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un service public à caractère industriel et commercial pour l'exercice du service public d'assainissement collectif et celle d'un budget annexe distinct de celui de rattachement, relevant du plan comptable M49.

Fonctionnement du service « assainissement collectif » :

Mode de gestion : gestion déléguée

Financement : redevance d'assainissement

Compte-tenu des restes à réaliser au 31/12/2021, proposition d'inscriptions de nouvelles dépenses d'investissement au budget primitif 2022, au regard du schéma directeur d'assainissement :

- Travaux sur la commune de Brazey-en-Plaine (vanne + télésurveillance) pour 102 500 €
- Travaux sur la commune de Pouilly-sur-Saône (auto surveillance + débitmètre) pour 43 000 €
- Mise en sécurité des postes de relevage pour 76 100 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	761 432,44	715 122,05
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 840 925,94
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		761 432,44	1 556 047,99

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	516 833,61	525 255,45
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	9 803,98	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 563 458,83
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		526 637,59	1 088 714,28

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 288 070,03	2 644 762,27

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	91 026,00	0,00	100 094,16	0,00	100 094,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	76 600,00	0,00	108 728,43	0,00	108 728,43
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		167 626,00	0,00	208 822,59	0,00	208 822,59
66	Charges financières	119 548,65	0,00	113 654,40	0,00	113 654,40
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		307 174,65	0,00	322 476,99	0,00	322 476,99
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	435 308,93		438 955,45	0,00	438 955,45
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		435 308,93		438 955,45	0,00	438 955,45
TOTAL		742 543,58	0,00	761 432,44	0,00	761 432,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

761 432,44

30

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	67,00	0,00	67,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	556 200,00	0,00	561 250,00	0,00	561 250,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	27 100,00	0,00	34 900,00	0,00	34 900,00
75	Autres produits de gestion courante	285,00	0,00	70,00	0,00	70,00
Total des recettes de gestion des services		583 585,00	0,00	596 287,00	0,00	596 287,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		586 385,00	0,00	596 287,00	0,00	596 287,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	118 949,00		118 835,05	0,00	118 835,05
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		118 949,00		118 835,05	0,00	118 835,05
TOTAL		705 334,00	0,00	715 122,05	0,00	715 122,05

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

843 725,94

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 558 847,99

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	24 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 757,14	0,00	161,00	0,00	161,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	124 509,47	9 803,98	240 400,00	0,00	250 203,98
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	178 436,61	9 803,98	240 561,00	0,00	250 364,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	130 812,44	0,00	136 637,56	0,00	136 637,56
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		18 000,00	0,00	18 000,00
	Total des dépenses financières	140 812,44	0,00	154 637,56	0,00	154 637,56
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	319 249,05	9 803,98	397 998,56	0,00	407 802,54
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	118 949,00		118 835,05	0,00	118 835,05
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	118 949,00		118 835,05	0,00	118 835,05
	TOTAL	438 198,05	9 803,98	516 833,61	0,00	526 637,59

+		
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	526 637,59

31

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	155 888,00	0,00	83 500,00	0,00	83 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	24 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	180 058,00	0,00	83 500,00	0,00	83 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00
	Total des recettes réelles d'investissement	180 058,00	0,00	86 300,00	0,00	86 300,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	435 388,93		438 955,45	0,00	438 955,45
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	435 388,93		438 955,45	0,00	438 955,45
	TOTAL	615 426,93	0,00	525 255,45	0,00	525 255,45

+		
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	563 458,83
	=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 088 714,28

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Assainissement Collectif 2022
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Rappel du contexte :

Le SPANC est géré par contrat de délégation de service public à Suez Environnement, chargée de réaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectif à la demande des usagers du territoire lors de réhabilitations des installations ou de diagnostics en cas de ventes immobilières. La redevance pour ce service rendu étant réglée directement par l'utilisateur à Suez Environnement.

ND - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - BP (projet de budget) - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	17 796,00	2 949,75
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 14 970,88
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	17 796,00	17 920,63
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 56 738,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	56 738,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	17 796,00	74 658,63

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 100,00	0,00	5 960,00	0,00	5 960,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 000,00	0,00	11 086,00	0,00	11 086,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		14 100,00	0,00	17 046,00	0,00	17 046,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	750,00	0,00	750,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		14 100,00	0,00	17 796,00	0,00	17 796,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 100,00	0,00	17 796,00	0,00	17 796,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 796,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	750,00	0,00	750,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	756,00	0,00	756,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	2 193,75	0,00	2 193,75
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	2 949,75	0,00	2 949,75
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	2 949,75	0,00	2 949,75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	14 970,88
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 920,63
---	------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	56 738,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	56 738,00
---	------------------

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Service Public d'Assainissement Collectif 2022

- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

[Manuel FERNANDEZ](#) : comment on pourrait aider les gens à refaire leurs assainissements non collectifs ?

[Annie GAUSSENS](#) : c'est une réflexion à avoir

[Sébastien DELACOUR](#) : c'est une réflexion à avoir dans la commission cycle de l'eau, dans la commission aménagement du territoire on a décidé de rallonger les aides rénovation par exemple.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

SPA OFFICE DE TOURISME

Rappel du contexte :

Par délibération du 14 décembre 2016, le Conseil communautaire a décidé la création au 1^{er} janvier 2017 du service public administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » afin d'étendre l'activité de promotion touristique auparavant dévolue à l'association « office de tourisme Rives de Saône ».

Ce service public est doté de la seule autonomie financière et fait l'objet d'un budget distinct du budget principal de l'EPCI.

Fonctionnement de l'office de tourisme Rives de Saône :

- un bureau d'information touristique à Seurre comprenant une boutique
- un bureau d'information touristique à Saint-Jean de Losne comprenant une boutique et une activité de billetterie SNCF à l'Esplanade des Itinérances, quai Lafayette

La masse salariale de l'office de tourisme est directement imputée sur ce budget annexe.

Le financement de ce budget est assuré en partie par la taxe de séjour versée par les hébergeurs du territoire communautaire et par une subvention d'équilibre émanant du budget principal de la CC Rives de Saône.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	182 314,63	158 703,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 23 610,89
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		182 314,63	182 314,63

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 358,56	3 295,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 062,82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 358,56	4 358,56

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		186 673,19	186 673,19

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	62 380,00	0,00	61 918,00	0,00	61 918,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	129 400,00	0,00	109 936,29	0,00	109 936,29
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00	2 100,00	0,00	2 100,00
65	Autres charges de gestion courante	6 600,00	0,00	4 637,60	0,00	4 637,60
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		199 880,00	0,00	178 591,89	0,00	178 591,89
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	700,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		205 580,00	0,00	179 091,89	0,00	179 091,89
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 121,20		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 718,74		3 222,74	0,00	3 222,74
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 840,00		3 222,74	0,00	3 222,74
TOTAL		209 420,00	0,00	182 314,63	0,00	182 314,63

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 182 314,63

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	299,00	0,00	299,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 500,00	0,00	8 150,00	0,00	8 150,00
73	Impôts et taxes	20 000,00	0,00	20 958,40	0,00	20 958,40
74	Dotations et participations	10 050,00	0,00	10 140,00	0,00	10 140,00
75	Autres produits de gestion courante	164 527,44	0,00	119 156,34	0,00	119 156,34
Total des recettes de gestion courante		202 077,44	0,00	158 703,74	0,00	158 703,74
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		202 077,44	0,00	158 703,74	0,00	158 703,74
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		202 077,44	0,00	158 703,74	0,00	158 703,74

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 23 610,89

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 182 314,63

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	840,00	0,00	4 358,56	0,00	4 358,56
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 840,00	0,00	4 358,56	0,00	4 358,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	630,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 470,00	0,00	4 358,56	0,00	4 358,56
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 470,00	0,00	4 358,56	0,00	4 358,56

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 358,56
---	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	743,00	0,00	73,00	0,00	73,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	5 081,12	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	5 824,12	0,00	73,00	0,00	73,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 824,12	0,00	73,00	0,00	73,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	2 121,20		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 718,74		3 222,74	0,00	3 222,74
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	3 840,00		3 222,74	0,00	3 222,74
	TOTAL	9 664,12	0,00	3 295,74	0,00	3 295,74
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						1 062,82
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						4 358,56

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPA Office de Tourisme 2022
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

PRESTATIONS DE SERVICES

Rappel du contexte :

Par délibération du 16 novembre 2016, le Conseil communautaire a entériné le principe de création de prestations de services offrant à la Communauté de communes la possibilité de rendre service aux communes membres par la mise à disposition de moyens humains/matériels à la demande, à titre onéreux.

- Différents tarifs d'interventions ont été fixés par délibération selon la demande formulée par la commune :
 - o intervention d'un, deux ou trois agents intercommunaux
 - o mise à disposition de matériel
 - o frais de déplacement supplémentaires pendant la prestation

L'exercice de ces prestations est retracé dans le budget annexe « prestations de services ».

Ce budget annexe est caractérisé par des prévisions et exécutions uniquement en section de fonctionnement.

En dépenses : masse salariale des agents réalisant les prestations. Depuis le 2nd semestre 2021 la masse salariale est budgétisée sur le BP Principal et remboursée par le Budget Annexe Prestation de service au moyen d'une subvention.

En recettes : redevances des communes

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	101 245,65	80 794,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 20 451,65
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		101 245,65	101 245,65

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		101 245,65	101 245,65

FRANCE 2022 - BUDGET - PRESTATIONS DE SERVICES - BP (projet de budget) - 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	6 413,00	0,00	6 413,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	60 000,00	0,00	64 131,00	0,00	64 131,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		60 000,00	0,00	70 544,00	0,00	70 544,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	30 701,65	0,00	30 701,65
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		60 000,00	0,00	101 245,65	0,00	101 245,65
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		60 000,00	0,00	101 245,65	0,00	101 245,65

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 101 245,65

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	56 000,00	0,00	80 794,00	0,00	80 794,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 736,47	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		61 736,47	0,00	80 794,00	0,00	80 794,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		61 736,47	0,00	80 794,00	0,00	80 794,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		61 736,47	0,00	80 794,00	0,00	80 794,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 20 451,65

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 101 245,65

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ND - PRESTATIONS DE SERVICES - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
+						
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
=						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					0,00

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres de la section de fonctionnement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Prestations de Services 2022
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

[Jean-Paul CHAPUIS](#) : « prestation de service » ça englobe quoi ?

[Sébastien DELACOUR](#) : Tout ce que les services techniques savent faire : entretien espaces verts, petit bricolage. On en fait bénéficier les communes.

[Manuel FERNANDEZ](#) : sur Aubigny ils interviennent en espaces verts et petit bricolage. Nous sommes très contents.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

43

USINE RELAIS « CROISIERES OREX »

Rappel du contexte :

En 2007, la communauté de communes Rives de Saône a édifié une usine-relais sur la commune de Saint-Usage qu'elle loue à la société croisières OREX, financée par un emprunt.

Le loyer payé trimestriellement par la société croisières OREX correspond à l'annuité d'emprunt remboursée par l'EPCI à l'établissement bancaire.

Les taxes foncières et redevance VNF sont également remboursées par les croisières OREX

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	87 192,87	64 862,66
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 22 330,21
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	87 192,87	87 192,87
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	39 741,74	61 937,49
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 22 195,75	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	61 937,49	61 937,49
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	149 130,36	149 130,36

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 200,00	0,00	29 081,26	0,00	29 081,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00	0,00	9 754,00	0,00	9 754,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 200,00	0,00	38 835,26	0,00	38 835,26
66	Charges financières	10 072,18	0,00	8 615,87	0,00	8 615,87
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		20 272,18	0,00	47 451,13	0,00	47 451,13
023	Virement à la section d'investissement (5)	22 195,75		10 742,72	0,00	10 742,72
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	22 000,02		22 000,02	0,00	22 000,02
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 194,77		39 741,74	0,00	39 741,74
TOTAL		65 466,95	0,00	87 192,87	0,00	87 192,87

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	87 192,87
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 200,00	0,00	16 254,00	0,00	16 254,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	51 708,29	0,00	45 050,00	0,00	45 050,00
Total des recettes de gestion courante		61 908,29	0,00	61 304,00	0,00	61 304,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		61 908,29	0,00	61 304,00	0,00	61 304,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	3 558,00		3 558,00	0,00	3 558,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 558,00		3 558,00	0,00	3 558,00
TOTAL		65 466,95	0,00	64 862,00	0,00	64 862,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	22 330,21
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	87 192,87
--	------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	34 736,82	0,00	36 183,08	0,00	36 183,08
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	34 736,82	0,00	36 183,08	0,00	36 183,08
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	34 736,82	0,00	36 183,08	0,00	36 183,08
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	3 558,06		3 558,06	0,00	3 558,06
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 558,06		3 558,06	0,00	3 558,06
	TOTAL	38 295,48	0,00	39 741,74	0,00	39 741,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	22 195,75
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	61 937,49
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	7 139,69	0,00	22 195,75	0,00	22 195,75
138	Autres subvent* Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	7 139,69	0,00	22 195,75	0,00	22 195,75
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 139,69	0,00	22 195,75	0,00	22 195,75
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	22 195,75		16 742,72	0,00	16 742,72
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	22 000,02		22 000,02	0,00	22 000,02
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - ANNEXE OREX - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	45 184,77		39 741,74	0,00	39 741,74
	TOTAL	52 334,46	0,00	61 937,49	0,00	61 937,49
+						
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
=						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					61 937,49

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe usine relais OREX 2022
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE l'Echelotte à SAINT-USAGE

47

Rappel du contexte :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Rives de Saône est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire » sur son territoire.

Depuis cette date, les zones d'activités économiques communales sont transférables à l'EPCI.

A la suite du recensement des zones communales concernées par le transfert à Rives de Saône, l'assemblée délibérante a décidé le 16 novembre 2016 la création de budgets annexes dédiés aux zones, relevant de l'instruction budgétaire M14 et d'une comptabilité de stocks.

Par délibération du 16 janvier 2019 le Conseil communautaire a voté les conditions patrimoniales et financières de transfert en pleine propriété de la zone de l'Echelotte située à Saint-Usage.

Le paiement à la commune de Saint-Usage des parcelles restant à commercialiser est intervenu en fin d'année 2019 pour 356 526,26 €.

En 2020, ont débuté les travaux de viabilisation de cette zone.

Pour 2022, des crédits sont prévus pour la poursuite de l'aménagement :

- 205 600 € de travaux concernant le bassin de rétention
- Remboursement du prêt relais de 787 800 €
- 1,0 M€ d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes (stocks)
- 830 000 € de ventes de lots sur 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 957 431,62	2 084 423,31
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 126 991,68	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 084 423,30	2 084 423,31
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 836 252,39	1 759 869,59
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 76 384,81
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 836 252,39	1 836 254,40
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		3 920 675,69	3 920 677,71

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	411 805,00	0,00	216 223,00	0,00	216 223,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		411 805,00	0,00	216 223,00	0,00	216 223,00
66	Charges financières	2 048,28	0,00	1 923,11	0,00	1 923,11
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		413 853,28	0,00	218 146,11	0,00	218 146,11
023	Virement à la section d'investissement (5)	99 155,48		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	688 437,20		1 728 150,59	0,00	1 728 150,59
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		11 125,92	0,00	11 125,92
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		787 592,88		1 739 285,51	0,00	1 739 285,51
TOTAL		1 201 445,96	0,00	1 957 431,62	0,00	1 957 431,62

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	126 991,68
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 084 423,30
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	91 687,56	0,00	856 363,00	0,00	856 363,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	177 212,00	0,00	177 212,00
Total des recettes de gestion courante		91 687,56	0,00	1 033 575,00	0,00	1 033 575,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		91 687,56	0,00	1 033 575,00	0,00	1 033 575,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	1 102 290,48		1 039 722,39	0,00	1 039 722,39
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		11 125,92	0,00	11 125,92
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 102 290,48		1 050 848,31	0,00	1 050 848,31
TOTAL		1 193 978,04	0,00	2 084 423,31	0,00	2 084 423,31

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 084 423,31
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	787 800,00	0,00	787 800,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	787 800,00	0,00	787 800,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	8 730,00	0,00	8 730,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	796 530,00	0,00	796 530,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 102 200,48		1 039 722,39	0,00	1 039 722,39
041	Opérations patrimoniales (4)	91 236,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 193 526,48		1 039 722,39	0,00	1 039 722,39
	TOTAL	1 193 526,48	0,00	1 836 252,39	0,00	1 836 252,39

+		
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
=		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 836 252,39

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	215 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	215 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	31 710,00	0,00	31 710,00
	Total des recettes réelles d'investissement	215 335,00	0,00	31 710,00	0,00	31 710,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	99 155,48		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	688 437,20		1 728 150,50	0,00	1 728 150,50
041	Opérations patrimoniales (4)	91 236,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	878 828,68		1 728 159,59	0,00	1 728 159,59
	TOTAL	1 094 163,68	0,00	1 759 869,59	0,00	1 759 869,59
+						
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					76 384,81
=						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 836 254,40

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE de l'Echelotte à SAINT-USAGE 2022
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Le Grand Pâquier à BRAZEY-EN-PLAINE

Rappel du contexte :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Rives de Saône est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire » sur son territoire.

Depuis cette date, les zones d'activités économiques communales sont transférables à l'EPCI.

A la suite du recensement des zones communales concernées par le transfert à Rives de Saône, l'assemblée délibérante a décidé le 16 novembre 2016 la création de budgets annexes dédiés aux zones, relevant de l'instruction budgétaire M14 et d'une comptabilité de stocks.

Par délibération du 8 novembre 2017 le Conseil communautaire a voté les conditions patrimoniales et financières de transfert en pleine propriété de la zone du Grand Pâquier située à Brazey-en-Plaine.

Le paiement à la commune de Brazey-en-Plaine des parcelles restant à commercialiser intervenant au fur et à mesure de leur vente.

Depuis le transfert, la CC Rives de Saône a réalisé des aménagements par la création de places de stationnement pour cette ZAE (52 000 €)

En 2020, ont débuté en même temps que la réhabilitation de la déchèterie de Brazey-en-Plaine les travaux créant un giratoire pour la ZAE de Brazey-en-Plaine.

De même, une parcelle de 1711 m² a été vendue (15 €/m²) et le paiement à la commune afférent à ladite parcelle réalisé (11 €/m²).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	71 096,16	105 264,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 34 167,84	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	105 264,00	105 264,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	64 328,00	51 932,85
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 12 395,15
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	64 328,00	64 328,00

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	169 592,00	169 592,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	118 575,00	0,00	19 163,31	0,00	19 163,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		118 575,00	0,00	19 163,31	0,00	19 163,31
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		118 575,00	0,00	19 163,31	0,00	19 163,31
023	Virement à la section d'investissement (5)	103 010,05		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	51 932,85		51 932,85	0,00	51 932,85
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		214 949,50		51 932,85	0,00	51 932,85
TOTAL		333 524,50	0,00	71 096,16	0,00	71 096,16

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 34 167,84

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 105 264,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	87 720,00	0,00	105 264,00	0,00	105 264,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	18 377,60	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		106 097,60	0,00	105 264,00	0,00	105 264,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		106 097,60	0,00	105 264,00	0,00	105 264,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	227 344,05		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		227 344,05		0,00	0,00	0,00
TOTAL		333 442,25	0,00	105 264,00	0,00	105 264,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 105 264,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	64 328,00	0,00	64 328,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	64 328,00	0,00	64 328,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	64 328,00	0,00	64 328,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	227 344,65		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	227 344,65		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	227 344,65	0,00	64 328,00	0,00	64 328,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	64 328,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transt.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	163 016,65		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	51 932,85		51 932,85	0,00	51 932,85
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - ZAE BRAZEY EN PLAINE - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	214 949,50		51 932,85	0,00	51 932,85
	TOTAL	214 949,50	0,00	51 932,85	0,00	51 932,85
+						
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					12 395,15
=						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					64 328,00

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Le Grand Pâquier de BRAZEY-EN-PLAINE 2022
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Route de Franche-Comté à SEURRE

Rappel du contexte :

En 2019, La CC Rives de Saône s'est portée acquéreur de parcelles de terrains situés route de Franche-Comté à Seurre dans la perspective de créer une Zone d'Activité Economique d'environ 7 ha.

Par délibération du 18 décembre 2019 un budget annexe a été créé pour une comptabilisation des opérations de cette nouvelle ZAE à partir de 2020, caractérisé par l'obligation de tenir une comptabilité de stocks.

En 2020, les opérations sur ce nouveau budget ont consisté au paiement des terrains (373 000 €) et la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € pour financer l'aménagement de cette zone (durée du prêt : 10 ans)

En 2022, une première tranche de travaux de viabilisation est prévue pour 445 000 €. Les autres dépenses concernent le remboursement de l'annuité d'emprunt

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	839 295,53	844 266,42
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 4 046,89	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	843 342,42	844 266,42

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	935 550,28	494 502,42
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 441 047,86
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	935 550,28	935 550,28

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 778 892,70	1 779 816,70

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	444 730,00	0,00	444 730,00	0,00	444 730,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		444 730,00	0,00	444 730,00	0,00	444 730,00
66	Charges financières	4 046,89	0,00	2 821,26	0,00	2 821,26
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		448 776,89	0,00	447 551,26	0,00	447 551,26
023	Virement à la section d'investissement (5)	7 720,03		923,90	0,00	923,90
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	383 952,14		383 952,14	0,00	383 952,14
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		6 808,14	0,00	6 808,14
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		391 681,17		391 744,27	0,00	391 744,27
TOTAL		840 458,06	0,00	839 295,53	0,00	839 295,53

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 4 046,89

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 843 342,42

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	1 848,00	0,00	1 848,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 729,03	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		7 729,03	0,00	1 848,00	0,00	1 848,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 729,03	0,00	1 848,00	0,00	1 848,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	832 720,03		835 550,28	0,00	835 550,28
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		6 808,14	0,00	6 808,14
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		832 720,03		842 418,42	0,00	842 418,42
TOTAL		840 458,06	0,00	844 266,42	0,00	844 266,42

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 844 266,42

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	832 729,03		835 550,28	0,00	835 550,28
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	832 729,03		835 550,28	0,00	835 550,28
	TOTAL	932 729,03	0,00	935 550,28	0,00	935 550,28

+		
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	935 550,28

58

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	109 626,29	0,00	109 626,29
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	109 626,29	0,00	109 626,29
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	109 626,29	0,00	109 626,29
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	7 729,03		923,09	0,00	923,09
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	383 952,14		383 952,14	0,00	383 952,14
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

ND - ZAE SEURRE ROUTE FRANCHE COMTE - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	391 681,17		384 876,13	0,00	384 876,13
	TOTAL	391 681,17	0,00	434 502,42	0,00	434 502,42
+						
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					441 047,86
=						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					935 550,28

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Route de Franche-Comté à SEURRE 2022
- autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

Question n°I.7 : DECISIONS BUDGETAIRES - Réhabilitation de l'espace aquatique F. Bonnin : fonds de concours des communes

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

Considérant les statuts de la communauté de communes Rives de Saône et notamment sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, fonctionnement et investissement afférents à la piscine de Seurre »,

Considérant la délibération n°03-2022 du 2 février 2022, faisant apparaître le plan de financement prévisionnel actualisé, et notamment des fonds de concours de plusieurs communes :

DEPENSES HT	Coût HT	Coût TTC	RECETTES	
TRAVAUX suite AO	5 433 128,19 €	6 519 753,83 €	CD Cap 100 % Côte d'Or contractualisé	500 000,00 €
HONORAIRES AMO	71 640,00 €	85 968,00 €	Etat DETR 2 tranches notifié	1 095 000,00 €
HONORAIRES MOE avec avenant + 111 384 € HT proposé par MOE, à négocier	579 384,00 €	695 260,80 €	Etat FPRNM travaux réduction vulnérabilité aux crues 192 662 € HT LOT 1 GCBAT dépenses fléchées X 50 % en attente décision	96 331,00 €
AUTRES (étude de sol, levers topo, CT, SPS, HAND, étude crue, vérif toboggan)	51 763,15 €	62 115,78 €	REGION BFC PAIR Aménagement du territoire en attente décision	400 000,00 €
Sous total éligible	6 135 915,34 €	7 363 098,41 €	REGION Aides SPORT (plan de relance ou classique) en attente décision	500 000,00 €
Non éligible			Fonds de concours des communes actés (délib)	123 085,00 €
Assurance Dommage Ouvrages devis SMABTP	68 628,00 €	82 353,60 €		

Provision pour équipements (casiers, sonorisation, etc...) SUPPRIMEE	0,00 €	0,00 €		
Aléas de chantier	100 000,00 €	120 000,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	2 714 416,00 €
Révision prix entreprises travaux 2 %	108 662,56 €	130 395,08 €	Autofinancement CCRS HT	3 698 789,90 €
TOTAL	6 413 205,90 €	7 695 847,08 €		6 413 205,90 €

Considérant l'article 5214-16 du CGCT qui précise que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

A ce jour, les communes ci-dessous ont délibéré à la majorité :

	Montant	N° DELIB	Date DELIB
SEURRE	58 700 €	2021-07	28,01,2021
AUVILLARS S/S	3 320 €	03-2021	01,02,2021
CHAMBLANC	5 230 €	164	05,02,2021
JALLANGES	9 960 €	01-2021	12,02,2021
POUILLY S/S	15 350 €	06-2021	29,01,2021
LABERGEMENT LES SEURRE	15 300 €	////	26,02,2021
GLANON	2 600 €	////	13,02,2021
TRUGNY	3 025 €	2021-03	13,02,2021
LANTHES	6 600 €	05-2021	20,02,2021
GROSBOIS LES TICHEY	2 052 €	001/2021	22,02,2021
BAGNOT	3 300 €	05-03-21	13,03,2021
CHIVRES	3 000 €	2021-005	02,04,2021
Total fonds de concours	128 437 €		

SEURRE fonctionnement	20 000 €/an pendant 10 ans à compter de l'année de remise en fonctionnement
-----------------------	---

Les communes ont proposé un versement en 2 fois : 50 % l'année N de démarrage (soit en 2022), 50 % l'année N+1.

Les conseillers communautaires sont invités à :

- Accepter de la part de chaque commune mentionnée ci-dessus un fonds de concours pour la réhabilitation de l'espace aquatique,
- Accepter de la part de la Ville de Seurre un fonds de concours pour le fonctionnement de l'espace aquatique à compter de l'année de sa réouverture,
- Autoriser le Président à solliciter le versement des fonds de concours tels que détaillés ci-dessus auprès des communes concernées, à hauteur de 50 % en 2022 et 50 % en 2023, et à compter de l'année de remise en fonctionnement pour le fonds de concours « fonctionnement » de la commune de Seurre.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

Question n°1.8 : TRAVAUX - Réhabilitation de l'espace aquatique F. Bonnin : fonds de concours SICECO pour le raccordement électrique

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

Considérant les statuts de la communauté de Communes Rives de Saône et notamment sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, fonctionnement et investissement afférents à la piscine de Seurre »,

Suite à la décision de séparer l'alimentation électrique de la piscine de celle du camping de Seurre, des travaux d'extension du réseau électrique pour alimenter la piscine sont nécessaires. Leur montant est intégré à l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Ces prestations relèvent du SICECO, Syndicat auquel la Communauté de communes a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 15 398,50 € HT et la contribution de la Communauté de communes est évaluée à 3 000 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement relevant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (réseau électrique), ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget et doit être amorti.

Lorsque la Communauté de communes ne dispose pas des ressources suffisantes en fonctionnement pour financer la charge résultant d'un fonds de concours versé à un organisme public sur une seule année, son Conseil communautaire peut décider d'étaler cette charge sur plusieurs exercices, celle-ci étant reprise année après année (amortie) en section de fonctionnement. Cette charge est amortie sur une durée maximale de quinze ans. Lorsque le fonds de concours a été financé par emprunt, la charge est étalée sur une durée égale à celle de l'amortissement de l'emprunt sans toutefois pouvoir excéder quinze ans.

Les Conseillers communautaires sont invités à :

- Demander au SICECO la réalisation des travaux de raccordement électrique de l'espace aquatique Fernand Bonnin,
- Accepter de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO,
- Décider d'amortir cette charge sur une durée de 10 ans.

[Lucie FOURNIER BONNIN](#) : on ne peut pas payer en une fois ?

[Sébastien DELACOUR](#) : autant amortir si on le peut

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

Question n°1.9 : RESSOURCES HUMAINES – Renouvellement de la mise à disposition de personnel auprès du SPIC Déchets

PIECE JOINTE : PROJET DE CONVENTION

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, articles L512-12 et suivants,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la délibération du 19 décembre 2018 relative à la mise à disposition d'agents de la Communauté de communes au profit du SPIC Déchets pour une durée de 3 ans ;

Considérant la demande du SPIC Déchets,

Considérant l'accord des agents ;

Considérant l'information faite auprès de la commission des Ressources humaines le 11 avril 2022 ;

Considérant que le Conseil communautaire est informé de la mise à disposition d'agents faisant partie de ses effectifs ;

Considérant le projet de convention de mise à disposition avec le SPIC Déchets joint en annexe à la présente délibération ;

La mise à disposition permet à la Communauté de communes de pouvoir se faire rembourser par le SPIC Déchets les rémunérations et charges des agents mis à disposition.

Compte tenu des négociations entamées jusqu'à la fin de l'année avec les fonctionnaires mis à disposition à 100% de leur temps de travail sur le passage vers le statut privé, il est proposé de renouveler la mise à disposition de ces agents pour une durée d'un an.

Mise à disposition pour une durée de 1 an à compter du 1 ^{er} janvier 2022			
Fonctions exercées au SPIC	Temps de travail hebdo	Quotité mise à disposition du SPIC	Catégorie
Agent de collecte	35 heures	100%	C
Agent de collecte	35 heures	100%	C
Agent de collecte	35 heures	100%	C
Agent de collecte	35 heures	100%	C
Chargée d'accueil	35 heures	100%	C

Mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2022			
Fonctions exercées au SPIC	Temps de travail hebdo	Quotité mise à disposition du SPIC	Catégorie
Assistante ressources humaines	17 heures	5%	C
Chargée de paie et carrière	35 heures	10%	C
Chargée d'accueil	35 heures	20%	C
Assistante budgétaire et comptable	35 heures	14%	B
Directrice adjointe aux finances	35 heures	9%	B
Directrice générale des services	35 heures	8%	A
Directrice des ressources humaines	35 heures	10%	A

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- Autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition
- Autoriser le Président à signer les arrêtés individuels de mise à disposition

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

63

Question n°I.10 : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi de droit privé non permanent (accroissement temporaire d'activités) pour le SPIC Déchets

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

Considérant la création au 1^{er} janvier 2013 SPIC « gestion des déchets », service public industriel et commercial de droit privé,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la Communauté de communes est compétente en matière de gestion des déchets et assure le service en régie ;

Considérant la nécessité de renforcer le service Déchets compte tenu du contexte de réorganisation globale du service lié aux réglementations applicables prochainement tel que l'extension des consignes de tri et la collecte séparée des biodéchets à échéances respectives aux 1^{er} janvier 2023 et 2024,

Considérant la nécessité de renforcer le service Déchets compte tenu d'un départ en congé maternité,

Considérant la saisine de la commission Ressources humaines le 11 avril 2022,

Il est proposé la création de :

- 1 contrat à durée déterminée pour occuper les fonctions de chargé(e) de mission déchets, dans les conditions suivantes :

Durée : 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022)

A temps complet

Missions principales :

- Suivre et gérer les contrats et marchés arrivant à échéance en lien avec le service Commande publique
- Effectuer les déclarations aux différents Eco-Organismes et proposer des optimisations
- Assurer l'analyse de l'expérimentation de collecte des biodéchets en cours
- Suivre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en cours
- Participer aux opérations de communication du service

Niveau de recrutement : BAC + 3

Niveau de rémunération : coefficient 118 de la convention collective (1917,5 € bruts valeur au 1^{er} janvier 2022)

Cet emploi non permanent sera pourvu par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L1242-2 du Code du Travail.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- Créer 1 emploi non permanent à temps complet de chargé(e) de mission déchets
- Autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement et signer les contrats de travail

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012 (charges de personnel) du budget du SPIC déchets

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

Question n°1.11 : ENFANCE JEUNESSE – Actualisation des tarifs enfance jeunesse pour les temps périscolaires, les mercredis et les temps extrascolaires

Rapporteur : Mme Corinne SIRUGUE, Vice-Présidente chargée de la politique éducative et sociale de l'enfance, de la jeunesse et de la famille

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences Jeunesse et Action sociale : « mise en place et gestion de structures d'accueil ou gestion de structures d'accueil mises à disposition par d'autres collectivités pour la communauté de communes : haltes-garderies, crèches, RAM, accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-14 ans pendant les vacances scolaires, accueils périscolaires, restaurants scolaires ».

Chaque année les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires sont actualisés et tiennent compte de l'évolution proposée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire communautaire à savoir 1% d'augmentation applicable à partir de septembre 2022.

Les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires tiennent compte également des nouvelles consignes de la Caisse d'Allocations Familiales et sont rectifiés en fonction. Le paramétrage du logiciel d'inscription et de facturation devra également se conformer à ces consignes.

Plusieurs temps de travail ont été menés avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'actualisation des tarifs a été validée lors de la commission PESEJF (politiques éducatives et sociales de l'enfance, de la jeunesse et de la famille), du 8 mars 2022.

Pour information, la CAF est venue modifier :

- La tranche des quotients familiaux aidés, comprise désormais entre le QF - 0 et le QF supérieur ou égal à 750 (au lieu de 726)
- L'attribution des Aides au Temps Libre qui sera directement versée au gestionnaire et non plus à la famille.
- La majoration du prix pour les extérieurs qui passera de 30% à 15%

Par conséquent, les tableaux des nouveaux tarifs 2022-2023 sont présentés autrement qu'en 2021-2022. Les nouveaux tarifs sont surlignés en jaune.

1. Périscolaire (matin –midi –soir) et part fixe repas
2. Mercredi demi-journée sans repas
3. Mercredi demi-journée avec repas
4. Mercredi journée complète avec repas
5. Vacances journée complète avec repas (sans repas avec PAI médical)

1/ PERISCOLAIRE

Grille N°1 accueils périscolaires – matin – pause méridienne - soir

Application à partir du 1er septembre 2022 avec augmentation de 1% du taux d'effort et 1% sur le part fixe repas – les tarifs « plancher – plafond » restent identiques.

Tarifs à l'acte avec application d'un taux d'effort selon le quotient familial.

	TAUX EFFORT Appliqué au QF	Tarif plancher	Tarif plafond	Part fixe repas
Ancien tarif Accueil matin et accueil soir = une séquence (moyenne 1.5h par accueil)	0,247%	1,20 €	3,30 €	-----
Nouveau tarif Accueil matin et accueil soir = une séquence (moyenne 1.5h par accueil)	0.250 %	1.20€	3.30€	-----
Ancien tarif Accueil Temps méridien = 1 séquence (moyenne 2h)	0,277%	1,20 €	3,30 €	3,64 € le repas
Nouveau tarif Accueil Temps méridien = 1 séquence (moyenne 2h)	0.281%	1.20€	3.30 €	3.68 € le repas

65

TARIFS DES MERCREDIS :

Grille N° 2 La séquence demi-journée sans repas (matin ou après-midi / 4H30)

Grille N° 3 La séquence demi-journée avec repas (matin ou après-midi / 4H30)

Grille N° 4 La séquence journée complète avec repas (9h00)

Grille de tarifs N° 2 mercredi demi-journée sans repas

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022 – tarifs à l'acte avec application d'un taux d'effort selon le quotient familial

PROPOSITION 2 - NOUVEAUX TARIFS - 2022-2023						
MERCREDI - DEMI JOURNEE SANS REPAS - 4,5 heures						
2022-2023 : application hausse 1% prix du repas et taux effort QF > 750						
QF < ou = 750	TAUX EFFORT		plancher	plafond		
	0,325%	baissé				
QF > 750	0,381%	hausse 1%		7,40 €		
la CAF a relevé le QF de prise en charge à 750	2022-2023	application du taux d'effort %	sans repas	Tarifs familles	nouvelle bonificat° CAF* 4h30 *0,55ct	recettes produit des familles + bonificat°
QF	200	0,65	0	0,90 €	2,475	3,38 €
QF	300	0,98	0	0,98 €	2,475	3,46 €
QF	400	1,30	0	1,30 €	2,475	3,78 €
QF	500	1,63	0	1,63 €	2,475	4,10 €
QF	600	1,95	0	1,95 €	2,475	4,43 €
QF	700	2,28	0	2,28 €	2,475	4,75 €
QF	750	2,44	0	2,44 €	2,475	4,91 €
QF	800	3,05	0	3,05 €		3,05 €
QF	1000	3,81	0	3,80 €		3,80 €
QF	1200	4,57	0	4,57 €		4,57 €
QF	1300	4,95	0	4,95 €		4,95 €
QF	1500	5,71	0	5,71 €		5,71 €
QF	1600	6,09	0	6,09 €		6,09 €
QF	1800	6,85	0	6,86 €		6,86 €
QF	2000	7,62	0	7,40 €		7,40 €
QF	2200	8,38	0	7,40 €		7,40 €
QF	2700	10,28	0	7,40 €		7,40 €

Extérieurs : majoration de 15 % du tarif hors part fixe

Grille de tarifs N°3 mercredi demi-journée avec repas

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022 – tarifs à l'acte avec application d'un taux d'effort selon le quotient familial.

PROPOSITION 3 - NOUVEAUX TARIFS - 2022-2023						
MERCREDI - DEMI JOURNEE AVEC REPAS						
2022-2023 augmentation de 1% du prix du repas						
TAUX EFFORT réévalué			PLANCHER	PLAFOND		
QF < OU = 750	0,060%		3,80 €			
QF > 750	0,377%			11,50 €		
la CAF a relevé le QF de prise en charge à 750	2022-2023	application du taux d'effort %	avec repas	tarifs familles - demi journée AVEC REPAS	caf nouvelle bonification * = 5 h*0,55ct	rectes CCRS pour une famille par tranche pour une demi-journée avec repas
	QF	200	0,12	3,68 €	3,80 €	2,75 €
QF	300	0,18	3,68 €	3,86 €	2,75 €	6,61 €
QF	400	0,24	3,68 €	3,92 €	2,75 €	6,67 €
QF	500	0,30	3,68 €	3,98 €	2,75 €	6,73 €
QF	600	0,36	3,68 €	4,04 €	2,75 €	6,79 €
QF	750	0,45	3,68 €	4,13 €	2,75 €	6,88 €
QF	800	3,02	3,68 €	6,70 €		6,70 €
QF	1000	3,77	3,68 €	7,45 €		7,45 €
QF	1200	4,52	3,68 €	8,20 €		8,20 €
QF	1300	4,90	3,68 €	8,58 €		8,58 €
QF	1500	5,66	3,68 €	9,34 €		9,34 €
QF	1600	6,03	3,68 €	9,71 €		9,71 €
QF	1800	6,79	3,68 €	10,47 €		10,47 €
QF	2000	7,54	3,68 €	11,22 €		11,22 €
QF	2200	8,29	3,68 €	11,50 €		11,50 €
QF	2700	10,18	3,68 €	11,50 €		11,50 €
QF ET PLUS	2701	10,18	3,68 €	11,50 €		11,50 €

67

Extérieurs : majoration de 15 % du tarif hors part fixe

Grille de tarifs N° 4 mercredi journée complète avec repas

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022 – tarifs à l'acte avec application d'un taux d'effort selon le quotient familial.

PROPOSITION 4 - NOUVEAUX TARIFS 2022-2023						
MERCREDI - JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS						
2022-2023 Mercredi journée complète avec repas - augmentation de 1% du prix repas						
		TAUX EFFORT		PLANCHER	PLAFOND	
		QF < OU = 750	0,200%	3,80 €		
		QF : > à 750	0,555%		17,50 €	
la CAF a relevé le QF de prise en charge à 750	2022-2023	calcul des prix = application du taux d'effort %	repas	Tarif = journée avec repas / familles	nouvelle bonification CAF + 9H *0,55 €	recettes CCRS/ pour une journée / pour une famille par tranche
	QF	200	0,40 €	3,68 €	4,08 €	4,95 €
QF	300	0,60 €	3,68 €	4,28 €	4,95 €	9,23 €
QF	400	0,80 €	3,68 €	4,48 €	4,95 €	9,43 €
QF	500	1,00 €	3,68 €	4,68 €	4,95 €	9,63 €
QF	600	1,20 €	3,68 €	4,88 €	4,95 €	9,83 €
QF	750	1,50 €	3,68 €	5,18 €	4,95 €	10,13 €
QF	800	4,44 €	3,68 €	8,12 €		8,12 €
QF	1000	5,55 €	3,68 €	9,23 €		9,23 €
QF	1200	6,66 €	3,68 €	10,34 €		10,34 €
QF	1300	7,22 €	3,68 €	10,90 €		10,90 €
QF	1500	8,33 €	3,68 €	12,01 €		12,01 €
QF	1600	8,88 €	3,68 €	12,56 €		12,56 €
QF	1800	9,99 €	3,68 €	13,67 €		13,67 €
QF	2000	11,10 €	3,68 €	14,78 €		14,78 €
QF	2200	12,21 €	3,68 €	15,89 €		15,89 €
QF	2700	14,99 €	3,68 €	17,50 €		17,50 €
QF	et plus	14,99 €	3,68 €	17,50 €		17,50 €

68

Extérieurs : majoration de 15 % du tarif hors part fixe

TARIFS DES VACANCES

Grille de tarifs N°5 – journée vacance (extrascolaire) avec repas

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2022 – tarifs à l'acte avec application d'un taux d'effort selon le quotient familial. Il n'y a pas de demi-journée. Une majoration de 15% s'applique sur les tarifs hors part fixe, pour les familles extérieures au territoire. Les programmes de vacances sont conçus avec des semaines à thèmes. Elles comportent aussi des sorties à la journée et des projets d'animations spécifiques sur plusieurs jours, d'où la difficulté de découper la journée en séquence.

PROPOSITION 5 - NOUVEAUX TARIFS - 2022-2023							
VACANCES - JOURNEE COMPLETE AVEC REPAS							
2022-2023 Vacances journée complète avec repas augmentation de 1% pour le prix du repas							
TAUX EFFORT			PLANCHER	PLAFOND			
QF < OU = 750		0,200%	3,80 €				
QF > 750		0,555%		17,70 €			
la CAF a relevé le QF de prise en charge à 750 QF		calcul application du taux d'effort %	prix repas =part fixe	tarifs familles avec plancher et plafond	caf bonification = 8h *0,55ct	recettes CCRS - bonification caf	
	2022-2023						
	QF	200	0,4	3,68 €	4,08 €	4,40 €	8,48 €
	QF	300	0,6	3,68 €	4,28 €	4,40 €	8,68 €
	QF	400	0,8	3,68 €	4,48 €	4,40 €	8,88 €
	QF	600	1,2	3,68 €	4,88 €	4,40 €	9,28 €
	QF	700	1,4	3,68 €	5,08 €	4,40 €	9,48 €
	QF	750	1,5	3,68 €	5,18 €	4,40 €	9,58 €
	QF	800	4,44	3,68 €	8,12 €		8,12 €
	QF	1000	5,55	3,68 €	9,23 €		9,23 €
	QF	1200	6,66	3,68 €	10,34 €		10,34 €
	QF	1300	7,215	3,68 €	10,90 €		10,90 €
	QF	1500	8,325	3,68 €	12,01 €		12,01 €
	QF	1600	8,88	3,68 €	12,56 €		12,56 €
	QF	1800	9,99	3,68 €	13,67 €		13,67 €
	QF	2000	11,1	3,68 €	14,78 €		14,78 €
	QF	2200	12,21	3,68 €	15,89 €		15,89 €
	QF	2700	14,985	3,68 €	17,70 €		17,70 €
	QF	et plus	14,93	3,68 €	17,70 €		17,70 €

69

Les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser le Président à :

- Mettre en application pour la rentrée de septembre 2022, les tarifs actualisés pour les prestations périscolaires et extrascolaires de l'année scolaire 2022-2023.

QUESTION AJOURNEE

Corinne SIRUGUE : Ce point est ajourné. Après de nombreux échanges avec la CAF et le travail important du service Enfance Jeunesse, nous avons prévu une augmentation sur les tarifs horaires et tarifs repas. Notre fournisseur de repas nous sollicite pour une augmentation du prix du repas. Une circulaire gouvernementale a invité les Collectivités à aménager les conditions d'exécution des marchés en cours. En janvier et février, suite aux absences des professeurs, on a dû défacturer les familles. Soit une perte à gagner de 19 000 € pour des repas non consommés. Demain, nous avons un temps de travail avec notre fournisseur de repas et il y a aussi un rdv avec l'Education Nationale car on aimerait bien faire remonter ces éléments le 19 avril. On souhaite ensuite retravailler avec la commission Enfance/jeunesse. Je préfère le représenter de manière plus complète le mois prochain.

Gilles DELEPAU : je vous remercie de l'action que vous menez car beaucoup de familles payent deux repas, celui de la maison et celui de la cantine. Il y a des difficultés pour trouver des nounous. Je suis de votre côté pour trouver des solutions mais ce n'est pas simple avec l'Education Nationale. Vous avez tout mon soutien. Je vous propose que l'AMF21 soit associée pour une discussion collective.

Sébastien DELACOUR : J'ai évoqué ce sujet lors d'une réunion avec la Sous-préfète. Les Présidents des EPCI alentour étaient en copie. Ils étaient très intéressés. On y va avec Corinne et on revient vers eux sur le contenu de nos échanges.

Lucie FOURNIER BONNIN : au niveau de la CAF y a-t-il possibilité de revoir les quotients ?

Corinne SIRUGUE : La CAF nous a élargi les quotients. Elle nous demandait de revoir les repas à la baisse. Pour les quotients à partir de 800, il n'y a pas d'aide de la CAF.

Question n°1.12 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Retrait de l'intérêt communautaire de la voirie de Saint Usage

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

Considérant les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien des voies communales desservant les équipements communautaires, de l'emprise communautaire jusqu'au voies structurantes les desservant (autoroutes, routes nationales, départementales et communales), selon une liste établie en annexe »

Considérant l'article L. 5214-16 du CGCT qui précise que lorsque l'exercice des compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

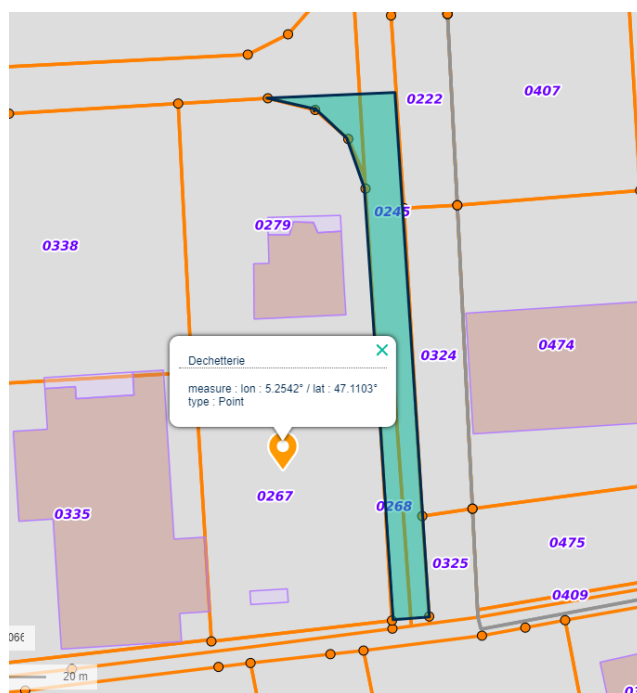
Considérant la fermeture au public de la déchetterie de Saint Usage depuis septembre 2021,

Considérant la décision de Bureau 31-2021 du 15 novembre 2021, approuvant l'arrêt de la convention de mise à disposition d'un terrain pour la déchetterie de Saint Usage au 1^{er} décembre 2021,

Considérant la volonté de la commune de Saint Usage de vendre la parcelle ainsi libérée et sa voie d'accès,

Il est nécessaire de retirer la définition de l'intérêt communautaire de la voirie d'accès telle que déterminée dans les statuts actuels.

La voirie d'intérêt communautaire se situe sur les parcelles ZB 268 et ZB 245, selon le plan ci-dessous :



70

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- Décider le retrait de l'intérêt communautaire de la voirie communale de Saint Usage cadastrée ZB 268 et ZB 245,
- Dire que l'annexe des statuts communautaires sera modifiée en conséquence lors de la prochaine révision statutaire.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

Question n°1.13 : DECHETS – Extension des consignes de tri : adhésion à la convention d'entente avec Dijon Métropole

Rapporteur : M. BELORGEY Sébastien, Vice-Président en charge de l'Environnement et du Cadre de Vie

Considérant les statuts de la Communauté de Communes, et notamment ses compétences « Collecte et Traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés »,

Considérant la loi n°2015-995 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, demandant la généralisation à l'ensemble du territoire national de l'extension des consignes de tri à la totalité des emballages plastiques au 31 décembre 2022,

Considérant les délibérations n°68-2015 du 20 mai 2015 et n°77-2019 du 10 juillet 2019 approuvant le passage et la mise en œuvre de la collecte des plastiques souples sur le territoire communautaire,

Considérant la décision 12-2017 du 19 juin 2017 relative à une convention de partenariat avec le SMET 71 pour la réalisation d'une étude territoriale sur la Saône et Loire et le sud Côte d'Or,

Considérant la réponse aux appels à candidatures de CITEO en 2015, 2019 et 2021 pour le passage à une collecte en extension des consignes de tri,

Considérant que CITEO a approuvé le dossier présenté en fin d'année 2021 de la Communauté de communes sous conditions de transmission de l'orientation de nos tonnes à trier vers un centre de tri sélectionné par CITEO,

Deux options s'offrent à la Communauté de Communes Rives de Saône pour le tri de son sélectif à compter du 1^{er} janvier 2023 :

1. Option 1 : Adhésion à la convention d'entente montée par Dijon Métropole pour l'utilisation de son centre de tri dijonnais,
2. Option 2 : Lancement d'un marché public

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie réunie le 17 mars 2022 pour l'option n°1, adhésion à la convention d'entente élaborée par Dijon Métropole,

Cette convention d'entente présente les caractéristiques principales suivantes (la convention est annexée en pièce jointe) :

- Adhérents (à ce jour) : Dijon Métropole, Syndicat Mixte de Haute Côte d'Or, SMICTOM de la Plaine Dijonnaise, CC Auxonne Pontailier Val de Saône, SMOM Is sur Tille, CC Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche, CC Ouche et Montagne, SDED52, CC Gevrey Chambertin et Nuits St Georges,
- Durée : 10 ans
- Gouvernance : Conférence des collectivités avec part égale des représentants. Toute modification à l'entente doit recevoir l'accord de tous les adhérents. Dijon Métropole reste maître d'ouvrage et propriétaire exclusif de l'équipement.
- Prix du tri : Frais de fonctionnement (déduction des subventions faites) + coût du tri + coût des refus + amortissement de l'équipement. A ce jour, pas d'estimation du prix car Dijon Métropole est en cours de lancement et instruction des marchés publics. Le prix sera identique pour chaque collectivité adhérente au prorata des tonnes apportées.
- Retrait de l'entente : Paiement des amortissements dus + coût du tri au prorata des tonnages qui auraient dû être apportés.

Le centre de tri de Dijon Métropole est d'ores et déjà sélectionné par CITEO. Ce sera un centre de tri 40 000 tonnes. La CC Rives de Saône représentera environ 3,4 % des tonnes apportées.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les termes de la convention d'entente entre Dijon Métropole et les collectivités adhérentes,
- Adhérer à l'entente pour le tonnage de sélectif de la Communauté de Communes Rives de Saône à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Gilles DELEPAU : a-t-on une idée de l'impact sur la redevance pour les habitants ? On s'engage dans le vide.

Sébastien BELORGEY : nous travaillons dans une forme de réforme permanente des consignes de tri, il nous faut faire des choix sur l'acheminement sur nos recyclables. Il y aura un opérateur unique pour s'occuper du contenu

de nos poubelles jaunes. Il nous faut faire confiance à cette entente très soutenue par les pouvoirs publics. Nous connaissons un tarif réglementaire. Rejoindre cette entente ce ne sera pas forcément compétitif mais on aura un tarif réglementé, plutôt que de choisir la mise en concurrence perpétuelle. Les collectivités qui adhèrent et que nous rejoignons avec sagesse sont connues pour leur sagesse et sont d'obédiences politiques différentes donc il ne s'agit pas d'un choix politique mais d'un choix de raison.

Henri MAUCHAMP : ça va coûter plus cher ?

Sébastien BELORGEY : trier plus va coûter plus. Il appartiendra à la commission de voir si on augmente la redevance. Cette année la commission a fait le choix de ne pas augmenter. Il faut mutualiser les coûts avec les autres intercommunalités. Le choix important d'augmentation ou non de la RI, c'est fonction de ce que vous voulez faire. Soit investir soit se servir du bas de laine constitué par nos prédécesseurs pour amortir la hausse des coûts.

David HIEZ : quelle seraient les alternatives ? Ce sont des solutions à portée de main il me semble.

Sébastien BELORGEY : nous avons un partenariat constant et efficace à Travoisy avec Bourgogne Recyclage qui n'a pas l'agrément au-delà du 31/12. Il nous aurait fallu, si nous devions de ne pas adhérer, continuer et accepter qu'une partie de ces tonnes partent vers Epinal ce qui n'est pas satisfaisant en matière de Développement Durable. Nous rejoignons l'entente avec la volonté que la porte ne se referme pas. Il faut profiter de la constitution de cette entente. Si on n'y entre pas il nous faudra certainement ensuite payer un ticket d'entrée ou carrément ne pas pouvoir y accéder. Il y aura des possibilités de s'extraire si les tarifs communiqués ne sont pas raisonnables. Les choses sont claires et transparentes. Le travail d'estimation a été réalisé en fonction du nombre de collectivités.

Henri MAUCHAMP : est ce que les bacs jaunes vont devenir payants ?

Sébastien BELORGEY : rien ce sera fait pour casser la dynamique du tri. Certains organismes comme les maisons de retraite nous font confiance, nous sommes moins chers que des opérateurs privés. Nous ne voulons pas pénaliser les EHPAD qui augmenteront les frais de séjour. Cet équilibre nous ne voulons pas le déséquilibrer. Tous ces paramètres sont examinés par les services de la CC et les membres de notre commission.

Gilles DELEPAU : on n'a pas de visibilité sur les coûts. On est engagé à payer les amortissements pendant dix ans en plus du coût du tri. J'entends la contrainte forte. Je rappelle que ce qui va être récolté est une matière première, quel sera le marché ?

Jocelyne BEAUNEE : dans le procès-verbal du 16 mars, je vous ai interrogé sur la redevance. Je vous cite : « d'autre collectivités font d'autre choix, celui d'augmenter la RI ce n'est pas notre choix »

Sébastien BELORGEY : je maintiens ces propos nous n'avons pas augmenté cette année. Nous sommes à l'aube de changements, il ne faut pas casser la dynamique dans un contexte de forte inflation. Nous aurions pu l'augmenter dès cette année du montant de l'inflation mais nous ne le faisons pas. Le budget SPIC essaie de ne pas augmenter sa fiscalité.

David HIEZ : de mon point de vue, il ne faut pas confondre le sujet avec l'évolution du coût des déchets et ce choix de ce soir. La solution que l'on doit rechercher aux alternatives c'est soit s'associer à nos voisins pour partager les investissements ou soit un marché public. Cette dernière solution, à date, nous ferait amener nos déchets à plusieurs centaines de km. Il est difficile de prévoir les volumes d'investissements et les coûts de fonctionnement. Comme pour nos voisins qui sont également appelés à adhérer, le plus important c'est la gouvernance qui nous assure la voix au chapitre.

Xavier DESMIST : on comprend bien l'intérêt d'une mutualisation. Ce qu'on nous demande c'est l'adhésion à la convention. Pas sûr qu'on ait le choix. Pour autant on sait faire des études prospectives sur un certain nombre de sujets, et ce soir il n'y a aucun coût, je m'interroge.

Sébastien BELORGEY : nous vivons dans la transposition de directives européennes. Il faut mettre en service ce centre de tri car nous avons l'échéance du 1^{er} janvier 2023. Souvent on nous dit qu'il est trop tard pour agir, aujourd'hui on doit aller à la hâte dans le sens du mieux-être de notre planète. Nous allons dans le sens de la création d'emplois sur notre département.

François PERRIN : j'ai l'impression que la métropole veut faire payer ses installations aux autres collectivités. Que fait Chagny ? C'est l'habitude de Dijon de faire payer aux autres ses infrastructures.

Sébastien BELORGEY : nous sommes réellement dans le sens de la départementalisation. Obtenir une dérogation pour nos déchets en Saône et Loire sera compliqué. La stratégie eau potable est portée par le département et pas par le département voisin. Cela peut être contestable. On parle de plan départemental.

Gilles DELEPAU : l'exemple de l'eau n'est pas un bon exemple car le département n'a pas la compétence de l'eau potable mais de l'eau brute. La métropole n'est pas le département.

Jean Luc BOILLIN : dans la gouvernance tout le monde est égal et Dijon métropole a le même nombre de représentants que les autres. Il n'a pas de poids prépondérant.

Lucie FOURNIER BONNIN : le prix sera identique pour chaque collectivité ?

Annie GAUSSENS : oui le prix de la tonne est égal pour tout le monde.

Sébastien BELORGEY : le prix est équivalent même si on a moins d'apport que Dijon métropole.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 1

Abstention : 2

Pour : 51

Question n°1.14 : GEMAPI – Modification du représentant syndical suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune

Rapporteur : Mme GAUSSENS Annie, Vice-Président au Cycle de l'Eau

Considérant les statuts de la Communauté de Communes, et notamment sa compétence « GEMAPI »,

Considérant la délibération n°101-2021 du 30 juin 2021, actant l'adhésion de la CC Rives de Saône au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune, et le transfert des compétences GEMAPI,

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°71-2021-12-15-00007 du 15 décembre 2021 actant l'extension de périmètre et les modifications statutaires du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune,

Considérant la délibération n°144-2021 du 15 décembre 2021 désignant les représentants syndicaux au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune,

Les représentants sont :

- Titulaire : Annie GAUSSENS
- Suppléant : Sébastien DELACOUR.

Considérant la démission de M. Sébastien DELACOUR de son poste de suppléant,

Considérant la candidature de Jean-Luc SOLLER au poste de suppléant,

Les délégués communautaires sont invités à :

- désigner Jean-Luc SOLLER nouveau représentant syndical suppléant au conseil syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

Question n°1.15 : GEMAPI – Vote de la taxe GEMAPI 2022

Rapporteur : Mme GAUSSENS Annie, Vice-Président au Cycle de l'Eau

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence « GEMAPI »

Considérant l'article 1530bis du Code Général des Impôts relatif à la taxe GEMAPI, rappelant notamment que « *le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations* »

Il est proposé aux délégués communautaires de voter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022.

Pour rappel, le produit de la taxe pour 2020 a été demandé à hauteur de 70 000 €.

Pour rappel, le produit de la taxe pour 2021 a été demandé à hauteur de 80 000 €

Le montant des cotisations est estimé à 127 680 € pour l'année 2022 :

- Cotisation du Syndicat du Bassin Versant de l'Ouche : 1 600 €
- Cotisation du Syndicat du Bassin Versant de la Vouge : 19 650 €
- Cotisation de l'ETPB Saône et Doubs : 63 852 €
- Cotisation du Syndicat Intercommunal des Affluents Rive Gauche de la Saône : 4800 € (2021+2022)
- Cotisation du Syndicat Intercommunal de l'Auxon : 10 000 € (2021+2022)
- Cotisation du Syndicat de curage du Grand Fossé de Labergement : 17 000 €
- Cotisation du Syndicat Intercommunal de la Sablonne : 1 200 €
- Cotisation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune : 2 300 €
- Masse salariale : 7 278 €

Considérant l'appel de cotisations voté ou envisagé à date de rédaction par les différents syndicats,

Il est précisé que la Communauté de Communes demande, lors des appels de cotisations, les justificatifs de correspondance entre le montant de la cotisation appelée et les missions exercées dans le cadre réglementaire de la GEMAPI.

Considérant le paiement d'une nouvelle cotisation à partir de 2022 pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Dheune suite à l'extension de périmètre à notre collectivité fin-2021,

Considérant que des travaux sont à prévoir sur le Syndicat de curage du Grand Fossé de Labergement, à hauteur de 10 000 €,

Il est proposé aux délégués communautaires d'appeler un montant de 90 000 € pour l'année 2022 au titre de la taxe GEMAPI, le reste étant prise en charge par l'excédent des années précédentes.

Sous réserve de l'avis de la Commission Cycle de l'Eau du 5 avril 2022,

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- Arrêter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 à 90 000 €
- Charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et financiers.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

Question n°16 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Approbation de la convention type spéciale de déversement d'eaux usées non domestiques – version 2

PIECE JOINTE : CONVENTION TYPE

Rapporteur : Mme GAUSSENS Annie, Vice-Président au Cycle de l'Eau

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et sa compétence « Assainissement »

Considérant l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique stipulant que tout déversement d'eaux usées autre que domestiques dans le réseau public de collecte doit préalablement être autorisé,

Considérant la délibération n°40-2021 du 3 mars 2021 approuvant la convention type spéciale de déversement d'eaux usées non domestiques,

Considérant que depuis un an et sa mise en application des modifications sont nécessaires pour la consolider. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Article 3-2 Installations internes à l'entreprise et plan des réseaux :
ajouter le paragraphe suivant :

« L'ETABLISSEMENT doit pouvoir fournir des justificatifs permettant d'attester de la qualité d'entretien si la Collectivité ou le Déléguataire en font la demande. Les matières de curage doivent impérativement être évacuées du réseau - et non « poussées » vers l'aval - et transférées dans un centre de traitement agréé. »

- Article 3-8 Contrôle des rejets :
ajouter les phrases suivantes :

« Il est convenu que le présent programme de mesure pourra être modifié notamment dans le cas où les prescriptions relatives à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées seraient modifiées. »

« En plus de cette autosurveillance, l'ETABLISSEMENT fournit au moins une fois par an des résultats d'analyses réalisées par un organisme agréé par le Ministère chargé de l'Environnement (paramètres d'autosurveillance ci-dessus et paramètres listés à l'Article 3.7.b.). »

- **Ajout de l'article 10 Résiliation de la convention**

« La présente convention peut être résiliée de plein droit avant son terme normal :

- *Par la COLLECTIVITE ou le DELEGATAIRE, en cas d'inexécution par l'ETABLISSEMENT de l'une quelconque de ses obligations trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre RAR, restée sans effet ou n'ayant donné lieu qu'à des solutions de la part de l'ETABLISSEMENT jugées insuffisantes.*

- *Par l'ETABLISSEMENT, dans un délai de trente (30) jours après notification à la COLLECTIVITE et au DELEGATAIRE par lettre RAR.*

La résiliation autorise la COLLECTIVITE et le DELEGATAIRE à procéder ou à faire procéder à la fermeture du branchement à compter de la date de prise d'effet de ladite résiliation ;

En cas de résiliation de la présente convention par la COLLECTIVITE, le DELEGATAIRE ou par l'ETABLISSEMENT, les sommes dues par ce dernier au titre de la redevance d'assainissement jusqu'à la date de fermeture du branchement deviennent immédiatement exigibles.

Dans le cas d'une résiliation par l'ETABLISSEMENT, une indemnité peut être demandée par la COLLECTIVITE et le DELEGATAIRE à l'ETABLISSEMENT si la résiliation n'a pas pour origine la mauvaise qualité du service rendu et si la prise en charge du traitement des effluents de l'ETABLISSEMENT a nécessité un dimensionnement spécial des équipements de collecte et de traitement des effluents. Cette indemnité vise notamment les cas de transfert d'activité. »

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- Approuver la convention type spéciale de déversement d'eaux usées non domestiques telle que présentée en pièce jointe, dans sa version 2,
- Autoriser le Président à signer les conventions spéciales de déversement d'eaux usées non domestiques avec les industriels concernés.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

Question n°1.17 : ADMINISTRATION GENERALE – Accueil des familles ukrainiennes

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les collectivités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la Communauté de communes tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien et souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de faciliter l'accueil des familles sur son territoire de la manière suivante :

- prise en charge de la redevance incitative pour le service de gestion des Ordures ménagères.
- prise en charge des coûts des services périscolaires (périscolaire, mercredi et ALSH – dans la limite des capacités règlementaires des accueils)

Il est proposé que ces exonérations soient consenties jusqu'au 31 décembre 2022.

Les Conseillers communautaires sont invités à :

- Dire que le Budget SPIC déchets facturera le budget principal des abonnements des familles accueillies,
- Dire que la gratuité sera appliquée aux services périscolaires susmentionnés pour les familles accueillies,
- Dire que la collectivité identifiera le coût des avantages consentis et sollicitera le cas échéant des aides de la part d'autres collectivités (Région/Département), de la CAF ou de l'Etat
- Dire que ces exonérations sont consenties jusqu'au 31 décembre 2022
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

[François PERRIN](#) : on a 3 familles à BONNENCONTRE logées chez des particuliers, sans logement pour eux. Les déchets sont dans les poubelles des familles qui payent déjà la redevance.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

II. INFORMATIONS

III. QUESTIONS ET INFORMATIONS EMANANT DES DELEGUES